



Décision de radiodiffusion CRTC 2006-191

Ottawa, le 17 mai 2006

Astral Media Radio inc.
Montréal (Québec)

Renouvellement administratif

1. Le Conseil **renouvelle** la licence de radiodiffusion du réseau radiophonique de langue française appelé Réseau Rock Détente, du 1^{er} septembre 2006¹ au 31 août 2007, aux modalités et conditions en vigueur dans la licence actuelle.
2. La demande de renouvellement de cette licence a été publiée le 3 février 2006 dans l'avis public de radiodiffusion CRTC 2006-12. Toutefois, le Conseil ne pourra pas se prononcer sur cette demande avant que la licence n'expire.
3. La décision publiée aujourd'hui ne règle en aucune façon les questions que le renouvellement de cette licence pourrait soulever. Le Conseil se prononcera sur la demande de renouvellement dans une décision subséquente.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>

¹ La licence a été renouvelée jusqu'au 31 août 2006 dans *Renouvellement administratif*, décision de radiodiffusion CRTC 2005-355, 29 juillet 2005.